

# CAPD du mardi 12 juin 2012

## **Présents :**

### Administration :

- M. le DASEN, Mme l'IEEN auprès de l'IA, M. Le secrétaire général,
- les IEN des circonscriptions de Château Thierry 2, Soissons 1 et 2, St Quentin 1, Chauny, Laon et Laon Maternelle, ASH.
- les services de la DPE

### Représentants du personnel

- SNUipp FSU : Elisabeth Trioux, Brigitte Lemay, Hélène Allanic, Fabienne Thévenin, Didier Lafiton, JP Clavere, Marjolaine Breyton, Guillaume Hily, Michel Corniaux
- Se Unsa : Dominique Varrier, Nathalie Hanquart, Jérôme Vassaux
- Snudi fo : Olivier Bouis, Vincent Caron, Pauline Declerck, Angélique Tivayrat

La commission commence par la lecture des déclarations préalables des organisations syndicales représentées : le SNUipp FSU, le SE UNSA et le SNUDI FO.

Le DASEN en prend bonne note et formule quelques éléments de réponse.

Le SNUipp déplore la phase unique du mouvement et la transmission tardive des documents relatifs à cette CAPD en signalant que c'est une deuxième année de grand décalage et demande la possibilité d'anticiper à l'instar d'autres départements ou académies où le mouvement est déjà terminé. (cf. Oise). Le SNUipp demande la réunion de la CAPD mouvement début juin.

Le DASEN insiste sur la possibilité de report de cette CAPD. Le SNUipp argumente que les collègues sont en attente de leur nomination et que le report n'est pas souhaitable ; mais demande une prévision de meilleurs délais pour les années à venir.

## **Précisions apportées par le DASEN à la demande du SNUipp.**

Pour Dispositif Eclair et accès à la Hors classe, l'Aisne est soumise à la même réglementation que les autres départements.

## **EXEAT :**

Des décisions sont prises chaque semaine

## **Les allègements de service :**

Le DASEN accorde les allègements de service proposés par le Dr Villette.

**La question sur le recours aux contractuels est éludée.**

### **Congé formation professionnelle.**

6 ETP ( emploi temps plein ) ou l'équivalent de 72 mois. Une liste principale et une liste complémentaire ont été constituées. Le DASEN indique qu'il reste 1 mois à distribuer et demande des suggestions.

### **Temps partiel :**

257 enseignants exerceront à temps partiel à la rentrée :

- 66 à 50%
- 155 à 75%
- 36 à 80% annualisé

Le SNUipp déplore une mesure restrictive quant aux 80% annualisés en argumentant que certains départements prennent en compte toutes les demandes et souhaiterait un meilleur taux d'acceptation à l'avenir. Le DASEN reconnaît l'inégalité territoriale en expliquant que la règle d'attribution est soumise aux besoins du service et à la masse salariale et que seuls 36 accords entrent dans ce cadre. Les collègues n'ayant pu obtenir le 80% ont eu le 75% s'ils l'ont demandé ( plusieurs erreurs ont été constaté ). Le SNUipp demande un délai rapide de délivrance des arrêtés.

### **Demandes EXEAT-INEAT**

5 « INEAT » sont accordés : Une enseignante quitte le département pour Creuse ; un échange de poste s'effectue entre les départements du Lot et de l'Aisne. Le SNUipp demande la possibilité de traiter d'autres demandes sur la phase d'ajustement du mouvement et obtient une réponse favorable. Il évoque ensuite des cas particuliers de demande « d'EXEAT » en souhaitant que les critères médicaux soient précisés.

Le DASEN accepte de traiter les dossiers « personne par personne » mais veut limiter le nombre de postes découverts trop important l'année dernière.

Il signifie sur demande du SNUipp que les décisions seront prises rapidement.

### **Accès à la Hors-classe**

1890 demandes sont recevables : 22% d'hommes - 78% de femmes.

39 accéderont à la Hors-classe.

Le SNUipp soulève le problème posé par l'attribution du point Direction, au barème, qui ne favorise pas les femmes.

|   |      |      |
|---|------|------|
| Sans point Direction sur 83 personnes : | 24 H | 59 F |
|   | 29 % | 71 % |

Avec point Direction :        32 H        51 F  
    38,55%        55,45%

Etant donné l'importance de l'écart (10 pts) , le SNUipp demande l'étude sur les 3 années et l'étude d'une autre règle qui prendrait en compte :

- Les enseignants qui seront partis en retraite l'année prochaine.
- La proportion Hommes/Femmes dans l'accès au 11<sup>ème</sup> échelon, en considérant l'interruption fréquente des carrières féminines.

Le SNUipp demande la suppression du point Fonction Directeur, car toutes les fonctions sont à valoriser.

Le DASEN de répondre que la valorisation de la fonction de Directeur est tout à fait acceptable mais réfléchira sur les questions soulevées par le SNUipp.

Des erreurs observées sont corrigées sur le document transmis :

- Jusqu'à la page 153 : point ZEP manquant ; ce qui a une incidence sur le classement.
- Un barème est inexact place 37.

Le DASEN propose de traiter ultérieurement l'accès à la Hors-classe avec l'accord des commissaires afin de vérifier tous les points zep

### **Mise en disponibilité**

Pour convenances personnelles (10 ans au maximum) toutes sont acceptées.

### **Mouvement**

Mouvement dont le SNUipp déplore la phase unique.

Quelques chiffres sont donnés par les services administratifs :

|         |     |                  |        |
|---------|-----|------------------|--------|
| En 2011 | →→→ | 904 participants | } - 76 |
| En 2012 | →→→ | 829 participants |        |

En 2011 →→→ 398 ont muté → 44%

En 2012 →→→ 217 ont muté → 33,5 %

En 2011 →→→ 181 participants retrouvent leur poste → 20%

En 2012 →→→ 258 participants retrouvent leur poste → 38%

14365 vœux émis en 2011.

10309 vœux émis en 2012.

Le SNUipp note, à l'énoncé de ces statistiques, que le nombre de vœux ( $\pm 13$ ) émis par chaque collègue est en baisse, que le mouvement est bloqué, qu'il y a auto censure des collègues et que cela implique une réduction de leur mobilité.

La chute du nombre de participants est inquiétante ; les personnels à TD n'émettent plus de vœux.

Les postes bloqués pour les PES et le blocage des directions en Dispositif Eclair provoquent un effet de chaîne.

Le DASEN argumente qu'il veut donner de bonnes conditions de suivi aux PES, dans des zones attractives et non loin des lieux de formation ( Soissons, Laon et St Quentin ).

Le SNUipp dénonce la complexité des règles du mouvement qui a dérouté les collègues ; ayant pour conséquence certaines affectations, par défaut, sur des zones trop larges et à titre définitif.

Le DASEN affirme que la phase unique n'est pas seule en cause et qu'il n'y a pas d'explosion des demandes de mutation.

Le SNUipp maintient que l'algorithme trop aléatoire, ne place pas les gens au bon endroit et demande le retour à un mouvement à deux phases, avec un vrai choix comme il se pratique encore dans certains départements.

Le SNUipp l'interroge sur les vœux géographiques prononcés à titre aléatoire. Il étudiera les situations qui lui sauront soumises et reverra peut être les affectations des collègues nommés sur des vœux géographiques

### **CONCERNANT LE DISPOSITIF ECLAIR**

Le SNUipp soulève le problème des directions ECLAIR bloquées et de la transformation en postes à profil. Le SNUipp s'insurge contre le fait que cette règle soit décidée après le mouvement, sans parution dans la note destinée aux enseignants et demande que ces postes soient attribués aux enseignants les ayant demandés.

Le DASEN fait remarquer que les mutations concernant les directeurs en Zone Eclair seront actées ce jour et qu'en effet il n'existe pas de note de service considérant ces directions comme postes profilés. Ce personnel ne sera pas soumis à entretien.

#### **Certains cas particuliers sont évoqués :**

- Situation de 2 psychologues scolaires partant en stage,
- Un EXEAT est accepté ; ce qui libère un poste,
- Vœux neutralisés en ASH, car lettre de motivation arrivée trop tardivement.

Le SNUipp propose alors de faire les chaînes qui correspondent à l'attribution des postes de directions ECLAIR et des fusions afin que soient nommés les directeurs et par conséquent les adjoints sur les postes libérés. Ce qui est accepté par le DASEN

Le SNUipp est intervenu pour que les enseignants qui passent le capa-sh puissent obtenir les postes ash demandés en cas d'obtention du diplôme (résultats connus début juillet).

Le DASEN ne veut rien changer cette année mais propose pour l'année prochaine que ces collègues aient un code différent des personnels non spécialisés, afin que leur nomination soit étudiée avant les collègues non spécialisés.

### **Les fusions définitives sont les suivantes :**

- Chézy sur Marne Ecoles Mat. et Elem.
- Ecole du Centre Soissons Ecole Elem. - Ecole Mat.
- Ecole Thellier Saint Quentin Ecole Mat et Elem.
- Ecoles Charles Clément Mat. Et Champ Roland Mat. Hirson
- Ecoles Elem. Et Mat. Michelet à Soissons →→ Fusion en attente de la décision de la mairie (délai 22 juin).

Le DASEN pratique comme si la fusion était effective en bloquant 1 des 2 postes.

Suite à l'intervention du SNUipp, les postes bloqués des autres fusions sont débloqués puisque les maires ont donné leur avis.

### **Déblocage des postes de direction effectif :**

- Beaufort (Mat. – Elem.)
- Château Thierry La Madeleine (Mat. – Elem.)
- Laon Louise Macault (Mat. – Elem.)
- Laon Saint Exupéry (Mat. – Elem.)
- St Quentin Amédée Ozanfant et Patriotes

Gauchy : Maintien du blocage cette année malgré la demande du SNUipp

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Dispositif Eclair et part variable.

Le DASEN explique que la part variable du dispositif est celle du service effectué, comme reconnaissance de l'investissement personnel, mission particulière du 1<sup>er</sup> degré. La part fixe est inhérente à la Zone Eclair (sur proposition IEN). Le DASEN n'a pas d'information sur le montant de l'enveloppe. Le SNUipp demande que la part variable soit la même pour tous

- Concernant le RASED

Tous les besoins ne pourront être couverts. La priorité sera donnée à la liaison cycle 2 – cycle 2 et à la maîtrise de la langue orale à l'école maternelle.

- Enseignants affectés au centre pénitentiaire

Les inciter à passer le CAPASH option F pour obtenir une nomination à titre définitif dans les 2 ans.

- CLD

Le DASEN certifie qu'il n'y a pas de modification de la règle pour l'année scolaire 2012-2013. Les enseignants concernés restent titulaires de leur poste. Le DASEN fait cependant remarquer que c'est une particularité du département de l'Aisne. Par la suite, la décision sera prise au niveau rectoral, car va se mettre en place une plateforme de gestion unique pour les 3 départements.

- Question concernant les aménagements des horaires de la semaine :

Rien de prévu pour la rentrée y compris sur le secteur collège de St Quentin Montaigne.

Une question est posée sur l'attente parfois très longue de la note d'inspection.

Le DASEN de répondre que l'essentiel de l'inspection réside dans le rapport écrit qui est transmis assez rapidement. Un délai de 2 mois peut être effectif avant de recevoir la note.

- Baisse de note

Trois collègues ont vu leur note baissée. Le SNUipp demande si ces collègues ont effectivement reçu la visite des conseillers pédagogiques.

- Autres questions

Le DASEN répond négativement au FO qui demande le maintien de 3 points ZEP au barème pour les collègues confrontés à une mesure de carte scolaire.

En réponse au SE, le DASEN affirme qu'il n'y a pas de décision actée concernant une fermeture à Joncourt.

Sur proposition du DASEN, les syndicats sont favorables à la tenue de 2 CAPD pour ce qui concerne les phases d'ajustement.

**La capd se termine à 21h00 après avoir commencé à 14h00**